

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal
N°2022-024
TERRITOIRE ENERGIE
COORDINATION HAUTE TENSION A-BASSE TENSION
LES TERRASSES

Séance du : 21 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux et le vingt-et-un mars, à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, FERRIER Nathalie, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : GILBERT Hervé à FAUST Alain

Absent: GILBERT Herve, ONOL LANG Per,

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, haute tension de niveau A et de télécommunication électronique situés au hameau des Terrasses, en coordination avec les travaux sur les réseaux humides,

Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux à été demandée au SyMÉnergie05 et s'élève à **222 700 €** dont

- Réseaux électriques : 152 500 HT – participation communale de 20 % soit 30 500 €
- Infrastructure de communications électroniques : 70 200 € TTC – participation communale de 100 soit 70 200€
- Réseaux d'éclairage public : l'estimation sera communiquée ultérieurement suite à la demande récente du Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais de ne pas être partie prenante dans ce dossier

L'estimation de la participation communale est de 100 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** l'estimatif émis par la SyMÉnergie05,
- **Demande** à Monsieur le Maire de le prévoir au budget 2022
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

23 mars 2022

Date affichage :

23 mars 2022

